# La Rupture Conventionnelle





**En ligne** 

# Réussir sa mise en œuvre dans la Fonction Publique

Durée: 1 heure et 30 minutes



## **Prérequis**

Etre appelé à gérer des ruptures conventionnelles de fonctionnaires et de contractuels.



#### Public

Gestionnaires et cadres RH



### **Votre formateur**

Juriste et docteur en droit public, expert métier



## Pédagogie

Explications théoriques par le formateur



### Modalités d'évaluation

Quizz d'évaluation



### Sessions

Durée: 1 heure et 30 minutes

• Le 08 septembre 2022 - 9h30 à 11h00



#### Tarif

150,00 € Net/Personne (Exonération TVA)



## **Inscriptions**

Service Formation
Par mail : formation@info-decision.fr
Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur www.info-decision.fr

# **Objectif**

Maîtriser les nouvelles dispositions de la Rupture Conventionnelle issues de la loi de transformation de la Fonction Publique

# Problématique de la formation

La rupture conventionnelle applicable aux agents publics est une nouveauté introduite par la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Les décrets d'application ont été publiés au Journal Officiel du 1er janvier 2020 ainsi qu'un arrêté le 12 février 2020.

La nouveauté impose aux employeurs publics d'être rapidement au fait des dispositions, de la procédure, des incidences, s'ils doivent répondre à la sollicitation de leurs agents ou s'ils doivent être à l'initiative de la mise en œuvre de la rupture conventionnelle.

# **Programme**

### Ouverture de la séance

Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

### 1 - Les sources de droit

- Décision n°2020-860 QPC du 15 octobre 2020 du Conseil Constitutionnel
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Article 13 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2020
- Article 5 de la loi de finances pour 2020
- Décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 (procédure)
- Décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019 (Indemnité spécifique de rupture conventionnelle)
- Arrêté du 6 février 2020 (modèle de convention de rupture conventionnelle)

### 2 - Agents de droit public bénéficiaires et les catégories exclues

- Fonctionnaires visés
- Contractuels visés
- Les ouvriers de l'Etat
- Les praticiens hospitaliers
- Catégories d'agents exclues

### 3 - La procédure à suivre et ses étapes

- Les étapes de la procédure : l'initiative le ou les entretiens préalables l'assistance d'un conseiller pendant l'entretien l'établissement de la convention de rupture, ses mentions obligatoires et le solde tout compte détaillé le droit de rétractation
- Les conséquences de la rupture : l'attestation employeur et l'indemnisation du chômage le remboursement de l'indemnité en cas de réemploi

### 4 - Le calcul de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle

- Minimum et maximum
- L'assiette de rémunération prise en considération
- La fiscalité et les cotisations sociales

### 5 - Anticiper les difficultés en s'inspirant du contentieux privé

### 6 - La disparition programmée de l'IDV

- La date limite de présentation de la démission
- La date limite d'entrée en vigueur de la démission

### 7 - Questions diverses et évaluation de la prestation de formation